

Décision

Générale

colonial

Décision n° 144 12 février 1951

n° 144 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1951

Date de publication
12 février 1951

Date du numéro
1 mars 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Une subvention de dix mille francs métropolitains (10.000 fr.) est accordée à la Société internationale de criminologie, au titre de contribution aux frais de fonctionnement de cet organisme. Art. 2. — La dépense visée ci-dessus est imputable au chapitre XIV, article 5, § 1 du Budget local, exercice 1951.